

Mairie de Quiévrechain

Place Roger Salengro

59 920 Quiévrechain



Restructuration de l'Hôtel de Ville DOSSIER ARGUMENTAIRE

**DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION DE
SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX,
D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**



PREAMBULE :

Dès 2018, la Ville de Quiévrechain a porté son attention sur la réalisation d'un **diagnostic « éclairant »**, afin de prioriser les enjeux de développement et d'apporter des réponses préalables à la mise en œuvre des projets, et à mettre en œuvre, à l'échelle de la ville.

En effet, les grands enjeux communaux validés par le conseil municipal à la fin de l'année 2017 portent globalement sur :

- **Le renouvellement urbain** : résorption de la vacance et reconquête d'un certain nombre de friches et de délaissés dans une ville qui a connu une désindustrialisation massive depuis les années 1980; renouvellement des quartiers d'habitat ayant connu peu d'aménagement depuis une trentaine d'année ;
- **La valorisation du patrimoine bâti** de la commune : préservation des cités minières et ouvrières et des édifices publics d'intérêt ;
- **La préservation du patrimoine naturel** que constituent les bords de l'Aunelle et le parc et la création d'un « maillage vert » qui viendra lier l'ensemble de la ville à cet espace;
- **La restructuration et valorisation du centre-ville**, au travers notamment la création de connexions nord – sud et le déploiement d'aménagements urbains permettant de développer les connexions entre la ville et l'Aunelle.

En plus des « actions quotidiennes », telles que « 0 phyto », gestion différenciée des espaces verts, De grands projets sont aujourd'hui mis en œuvre, notamment la reconversion de 5 sites, dont 3 sites industriels du centre-ville, en partenariat avec Nord SEM, la requalification de différents quartiers ou encore l'aménagement des espaces à proximité de l'hôtel de ville, ...

L'ensemble des projets mis en œuvre s'insère notamment dans un objectif global de préservation de la biodiversité (au travers notamment l'affirmation d'une trame verte communale et la restauration d'éléments permettant de déployer (ou de recréer) des espaces propices au développement de la biodiversité en ville.

Pour ce faire, un diagnostic environnemental, débouchant sur la validation d'enjeux concrets a également été mené par la ville en 2018-2019. Il a notamment permis de mettre en exergue les continuités écologiques existantes à l'échelle du territoire.

L'Hôtel de ville de Quiévrechain est un équipement public essentiel au fonctionnement de la Ville dans toutes ses composantes. Ce bâtiment multifonction doit aujourd'hui permettre d'affirmer la dynamique de la ville durable, de façon à renforcer l'image qualitative de son service public, d'approfondir l'identité singulière de la commune et de façonner son nouvel urbanisme.

Cet équipement n'offre plus aujourd'hui des conditions d'accueil pour public et de travail pour les employés, adaptées au service attendu par les habitants et les utilisateurs du lieu au quotidien.

Une étude de programmation achevée en 2022 laisse apparaître notamment des problématiques ou manques fonctionnels tels que :

- Des salles (salle des mariages, salles de réunions, ...), des espaces d'accueil du public, des espaces de travail, des sanitaires non accessibles aux Personnes à Mobilité Réduites ;
- Un manque spatial en termes de salles de travail et d'espaces dédiés aux permanences du public ;
- Un ensemble d'espaces nécessitant une mise aux normes de sécurité ;
- La nécessaire mise en œuvre de travaux participants à la rénovation thermique de l'ensemble.

La restructuration de ce bâtiment public devra permettre de concevoir un projet respectueux de la qualité architecturale du bâtiment, tenant compte du fonctionnement des différents services (distribution des bureaux, ...);

La mise en œuvre du programme retenu intègre une démarche environnementale et une réponse aux objectifs énergétiques : réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques : cibler les travaux énergétiques les mieux adaptés au bâtiment afin que celui-ci soit économe (de classe D ou C à minima).

SOMMAIRE :

1 – PRESENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT – L'INTERET DU PROJET ET L'ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES	5
LES OBJECTIFS A ATTEINDRE PAR LE PROJET	5
LES PRESTATIONS TECHNIQUES AYANT UN IMPACT SUR LES HIRONDELLES.....	5
3 – Le développement des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts	7
4 – Inventaire des espèces protégées sur le site et ses abords.....	8
5 – Recherche de la présence de Chiroptères dans les combles.....	10
6 – Proposition de mesures de compensation	11
7 – Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires et de l'évolution de la colonie d'Hirondelles de fenêtre	16

1 – PRESENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT – L'INTERET DU PROJET ET L'ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

Le projet consiste en la réhabilitation global de la mairie de Quiévrechain.

Le projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quiévrechain,

Le maître d'œuvre du projet est l'agence : MV2 Architectes – 118 rue Solférino à Lille (59000)

Les travaux comprennent :

- La réhabilitation intérieure de la mairie (comprenant désamiantage et réaménagement intérieur, le traitement environnementale et énergétique du bâtiment),
- La rénovation de la façade avant de la mairie,
- Le remplacement des couvertures amiantées,
- L'aménagement des espaces extérieurs libres à l'arrière du bâtiment.

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE PAR LE PROJET

- Améliorer la hiérarchie des accès et la lisibilité des entrées, améliorer l'accueil du public dans le cadre d'espaces dédiés ;
- Veiller à la lisibilité des espaces afin de faciliter l'appréhension des problématiques liées aux classements ERP, à la sécurité incendie ;
- Valoriser la dimension patrimoniale de l'édifice ;
- La mise en œuvre d'une démarche environnementale intégrant une réponse aux objectifs énergétiques et aux objectifs de préservation de la biodiversité.

LES PRESTATIONS TECHNIQUES AYANT UN IMPACT SUR LES HIRONDELLES

- Les travaux sur les façades :

Les façades existantes en briques font l'objet d'une rénovation : reprise des parties dégradées, micro-gommage, rejointement partiel, nettoyage.

Une partie du bâtiment nécessite la réalisation de travaux de désamiantage, générant un impact sur une partie de la façade, durant le printemps 2024.

- Les travaux de désamiantage – les travaux de désamiantage concerne la partie ancienne de l'hôtel de ville – exclusivement à l'intérieur. A l'extérieur, la zone concernée sera protégée via un dispositif résistant et étanche. 2 nids sont concernés, ils ne seront donc pas accessibles pour les hirondelles. 2 nids artificiels seront mis en place à proximité.
- Les travaux d'aménagement extérieurs :
 - Zone imperméable : Aucune zone imperméable ne sera créée par l'opération.

- Zone perméable : La cour intérieure et les 2 patios seront végétalisés : des plantations variées et évolutives au fil des saisons sont mises en place. Des zones circulables copeaux de bois sont ménagées. Des passages en platelage en bois sur lambourdes pourront être réalisés avec les planches de réemploi.
- Zone végétalisée : La végétalisation gagne la cour :
 - dans les plates-bandes,
 - sur les murs d'enceinte qui accueillent végétation spontanée et plante grimpantes,

Ces aménagements n'auront aucun impact ou un impact positif sur la qualité de l'environnement fréquenté par les hirondelles.

- Chantier à faibles nuisances :

Dans une logique de continuité de la démarche environnementale nous mènerons une gestion raisonnée du chantier, notamment grâce à la mise en place d'une charte de chantier propre. Ainsi, une telle charte sera proposée et pourra être un document contractuel annexé au CCTP sur laquelle s'engageront les entreprises intervenant sur le site. Cette charte de chantier est rédigée à l'intention des entreprises et de l'ensemble des acteurs intervenant sur le chantier. Elle définit les prestations à fournir et précise les conditions d'exécution et les sanctions qui pourront être imputées.

Cette charte aura pour but de :

- D'optimiser la gestion des déchets de chantier ;
- Limiter les nuisances et les pollutions sur le chantier dans un contexte urbain résidentiel dense ;
- Limiter les consommations sur le chantier.

Préciser les mesures retenues afin d'éviter toute nuisance pour l'espèce protégée concernée, durant les mois de présence.

3 – Le développement des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts

Le démarrage des travaux est prévu en avril 2024, période à laquelle les hirondelles doivent disposer de zone de nidification.

Compte tenu du positionnement des nids sur la façade, 2 adaptations du projet sont programmées afin de veiller à éviter tout impact :

- L'adaptation du planning du chantier : un premier échafaudage posé sur les mois de mai à juin 2024 sur la partie centrale de la mairie. Seuls 2 nids sont concernés. Des nids artificiels seront implantés à proximité. Afin d'orienter les hirondelles vers ces nouveaux nids, une bâche sera posée sur l'échafaudage afin d'empêcher totalement l'accès. Cette opération se déroulera dès le mois de mars 2024.
- Dans ce cadre, les services de la ville assureront le retrait des nids concernés et la pose de nouveaux nids avant le 1^{er} mars 2024, afin d'éviter l'installation des hirondelles dans les deux nids concernés par les travaux.

Le second échafaudage sera mis en place après le 15 septembre 2024, il sera déposé au plus tard en mars 2025.

- L'implantation de nids artificiels en lieu et place des nids détruits durant le ravalement et le doublement du nombre de nids.
- A partir du mois de février 2025, un troisième échafaudage sera implanté jusqu'à la fin du mois de juin 2025 sur la partie centrale de la mairie (en lieu et place du premier échafaudage). Des nids artificiels auront été implantés à proximité, depuis la nidification de 2024 (dans le cadre du premier échafaudage). Cependant, afin de continuer d'orienter les hirondelles vers ces nouveaux nids, une bâche sera de nouveau implantée sur l'échafaudage afin d'empêcher, de nouveau, totalement l'accès.

Nous précisons qu'aucun volet roulant ni store extérieur ne sera posé aux fenêtres des étages de la mairie.

4 – Inventaire des espèces protégées sur le site et ses abords

La Ligue pour la Protection des oiseaux du Nord (LPO Nord) a été sollicitée pour accompagner la mairie de Quiévrechain dans le cadre des travaux afin d'assurer la préservation de la colonie d'Hirondelles de fenêtre dans le cadre de la séquence ERC : Eviter, Réduire, Compenser.

1. Un premier inventaire est réalisé le 22 septembre 2023 par Mr Damien Villotta responsable de projet à la Lpo Nord.

L'ensemble de la colonie d'hirondelle était déjà parti en migration à partir de la fin du mois d'août, ne permettant pas un inventaire de la population locale sur la commune ; toutefois une recherche des nids dans le périmètre de 500 mètres autour de la mairie a pu être réalisée ; permettant d'affirmer que la colonie est concentrée sur le bâtiment de la mairie de Quiévrechain : 20 nids sur 25 repérés, **soit 80% de la colonie**.

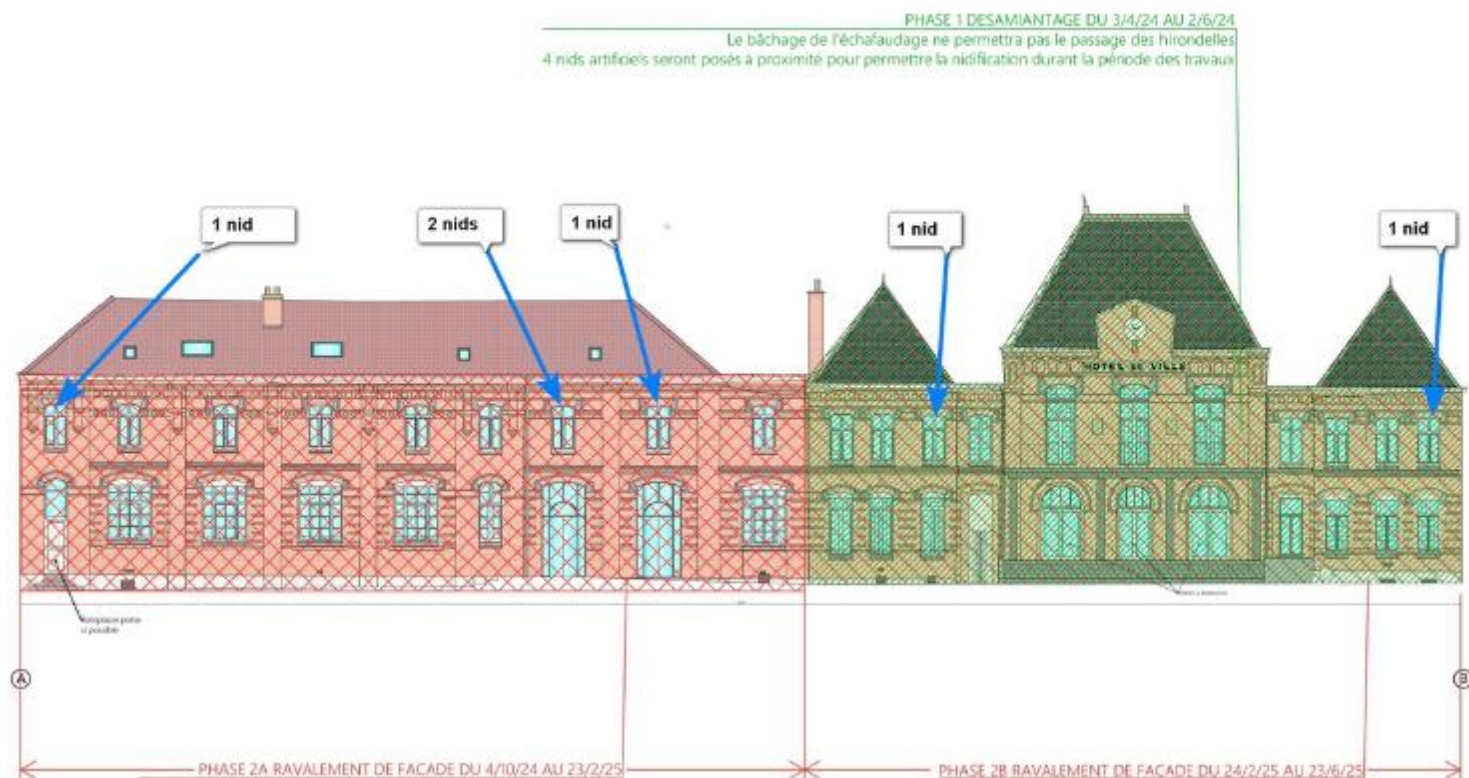
Sur l'ensemble du corps du bâtiment de la mairie **20 nids d'Hirondelles de fenêtre** (*Delichon urbicum*) étaient présents dont 1 cassé. A noter que la majorité des nids sont situés dans l'encadrement des fenêtres. Pas de présence d'autres espèces d'oiseaux remarquées sur la façade qui fera l'objet de travaux.

Les nids sont répartis de la manière suivante :

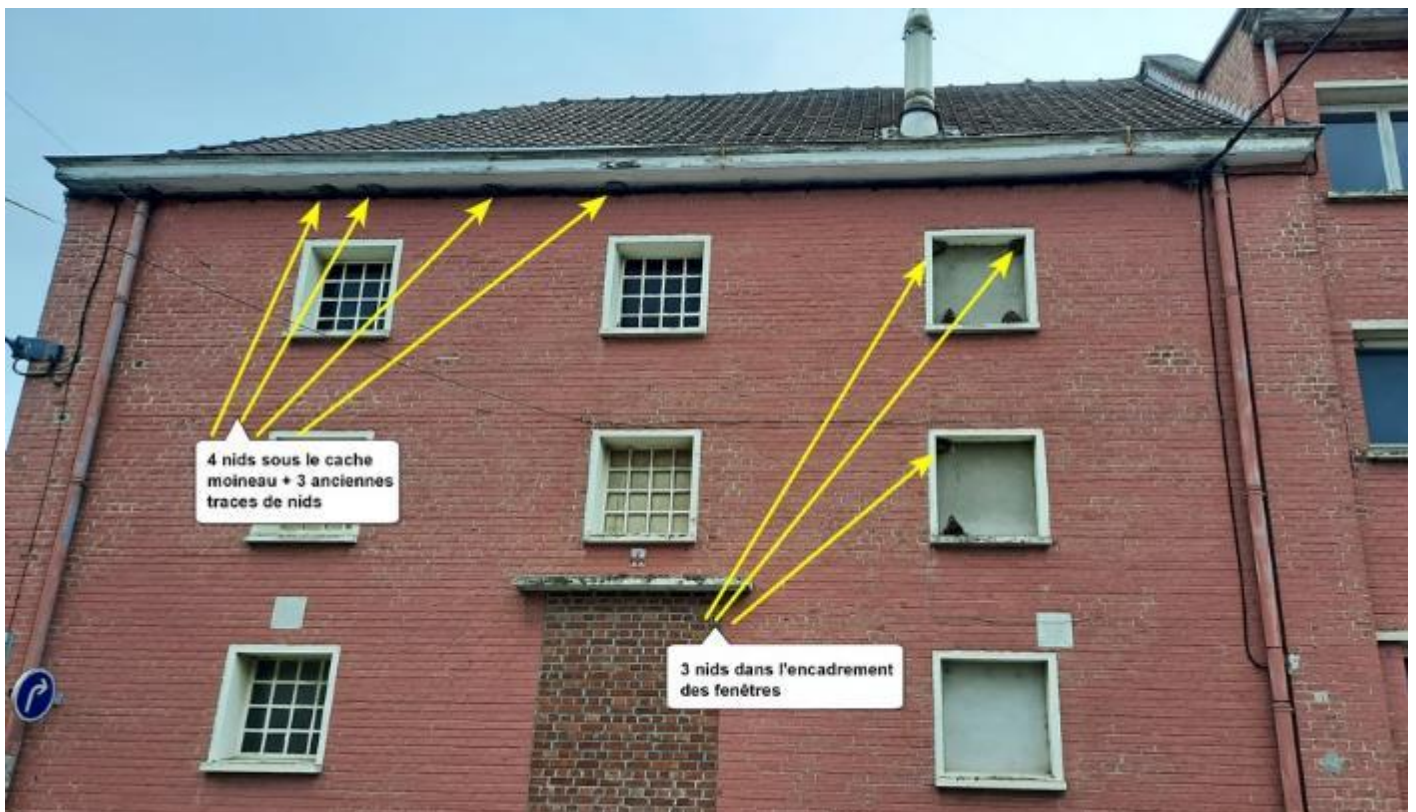
- 8 nids sont présents sur l'ensemble de la façade du bâtiment de la mairie dont 6 nids seront concernés par les travaux car l'aile de droite (Côté Ouest) ne fait pas l'objet de travaux.

Sur les 6 nids concernés par les travaux, le phasage proposé permet de n'impacter que les 2 nids présent au centre du bâtiment (**partie verte sur le plan ci-dessous**) qui fera l'objet d'un désamiantage puis d'un ravalement. L'ensemble sera bâché afin d'empêcher les oiseaux d'accéder à cette partie durant les travaux qui débuteront à partir de avril/mai 2024.

Les travaux de ravalement de la façade de l'aile Est (**partie orangée sur le plan ci-dessous**) interviendront en dehors de la période de reproduction des hirondelles **comme mesure d'évitement** soit après leur départ dès septembre /octobre 2024 et seront achevés avant le retour des oiseaux ; avec des nids et supports préalablement installés aux emplacement occupés.



- 7 nids sur le pignon Ouest qui ne fait pas l'objet de travaux (photo ci-dessous)



- 5 nids sur le pignon Est qui ne fait pas l'objet de travaux (photo ci-dessous)



Un contrôle visuel des bâtiments à proximité de la mairie et dans les rues adjacentes, fait état de **5 nids supplémentaires dans un rayon de 500mètre autour de la mairie** :

- 3 nids au 1 rue Valeriani (Maison de fonction de la commune coté pignon Est (photo ci-dessus)
- 1 nid au 8 rue Valeriani
- 1 nid et 2 traces au 23 rue Valeriani

- 1 nid au 24 rue Victor Lecoq (Bâtiment des Pompiers)

5 – Recherche de la présence de Chiroptères dans les combles

Les futurs travaux de désamiantage de la toiture de la partie centrale de l'hôtel de ville, vont nécessiter une intervention au niveaux des combles ; sur recommandation de la LPO Nord une recherche de la présence de chiroptères ou d'indices d'occupation a été effectuée le 3 novembre 2023 en prévention comme le recommande le CSRPN.



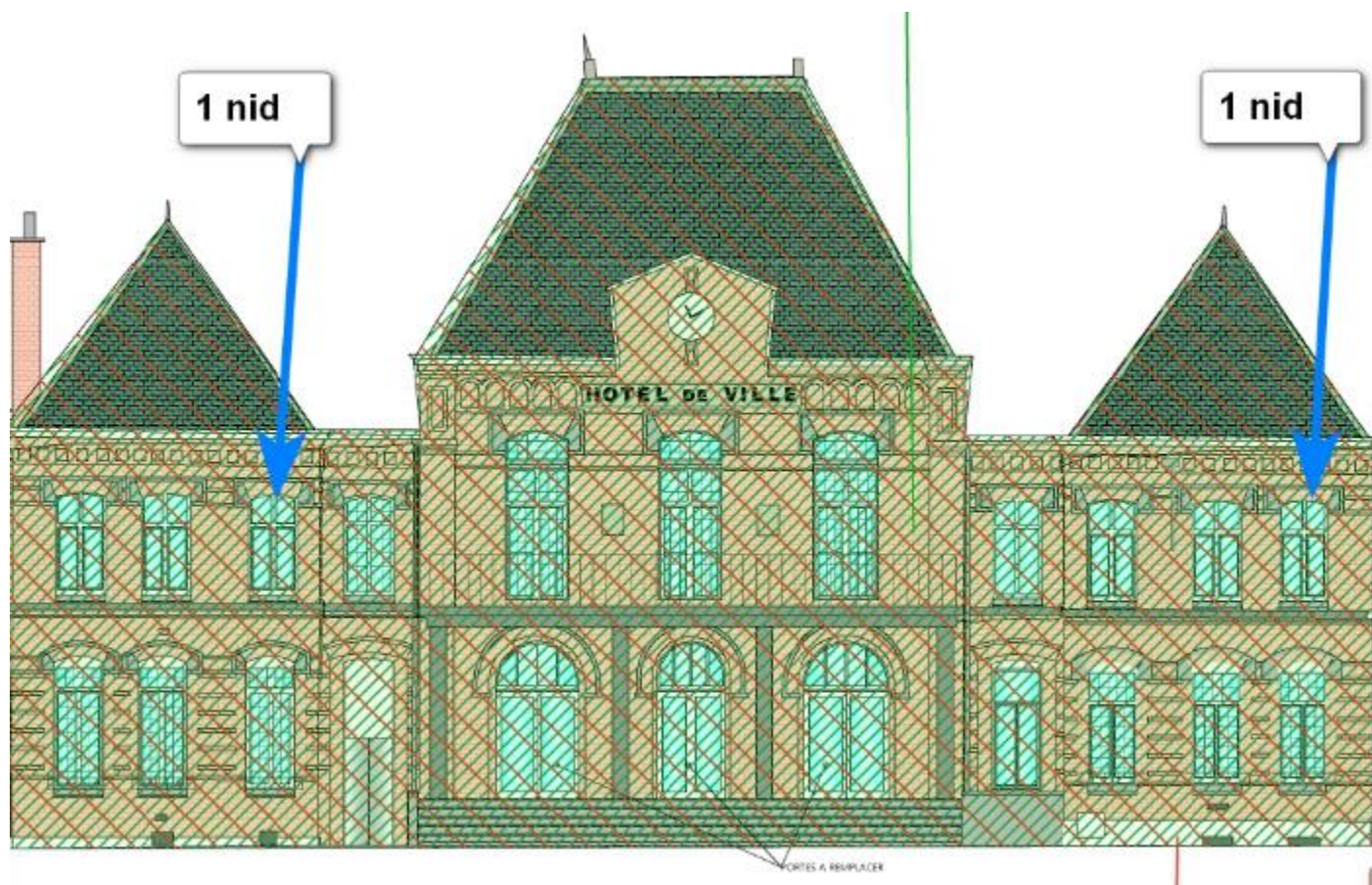
Accompagné de Mr DUFOURT Directeur des services techniques de la mairie de Quiévrechain, Mr VILLOTTA responsable de projets à la LPO Nord a inspecté les combles des 3 parties du bâtiment centrale de l'Hôtel de ville.

Résultat de la recherche : **Aucune présence de Chiroptère et aucun indices de présence constatés** (Guano, reste d'insectes du type hétérocères ou « papillons de nuit » au sens courant). L'herméticité des combles avec quasiment aucun interstice n'offre pas la possibilité aux Chiroptères de s'installer et l'emplacement du site de la mairie éloigné de la végétation est peu propice à une installation.



6 – Proposition de mesures de compensation

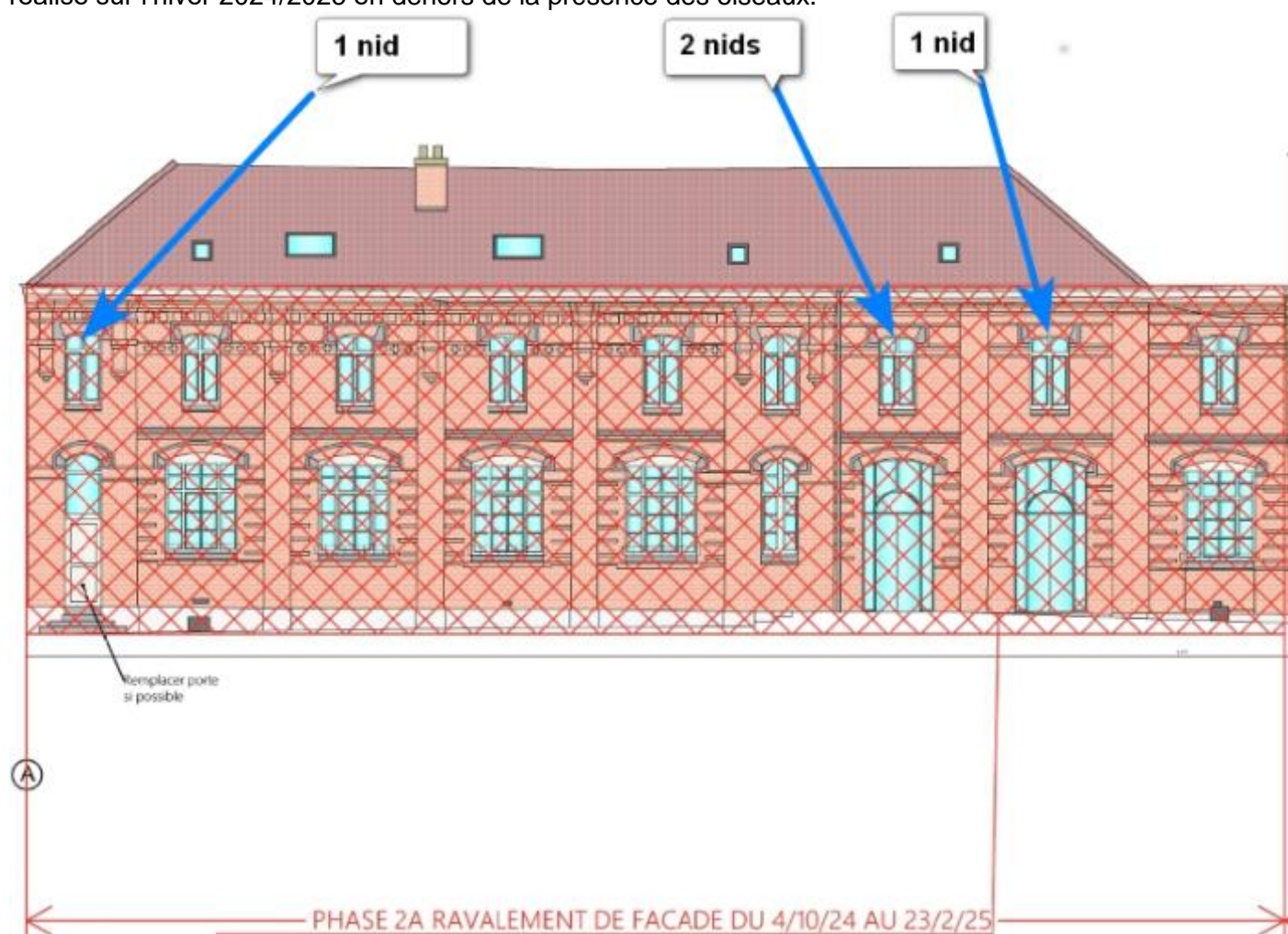
La phase 1 des travaux sur le désamiantage de la partie centrale de l'hôtel de ville qui sera bâchée au printemps 2024 concerne 2 nids qui seront compensés par **4 dispositifs (nid artificiel ou support)**



La proposition consiste à positionner **4 nids ou supports** sur l'aile droite (Côté Ouest) de la partie centrale en compensation avant mars 2024 (voir schéma ci-dessous, les ronds verts matérialisent les nids existants qui ne seront pas touchés par les travaux)

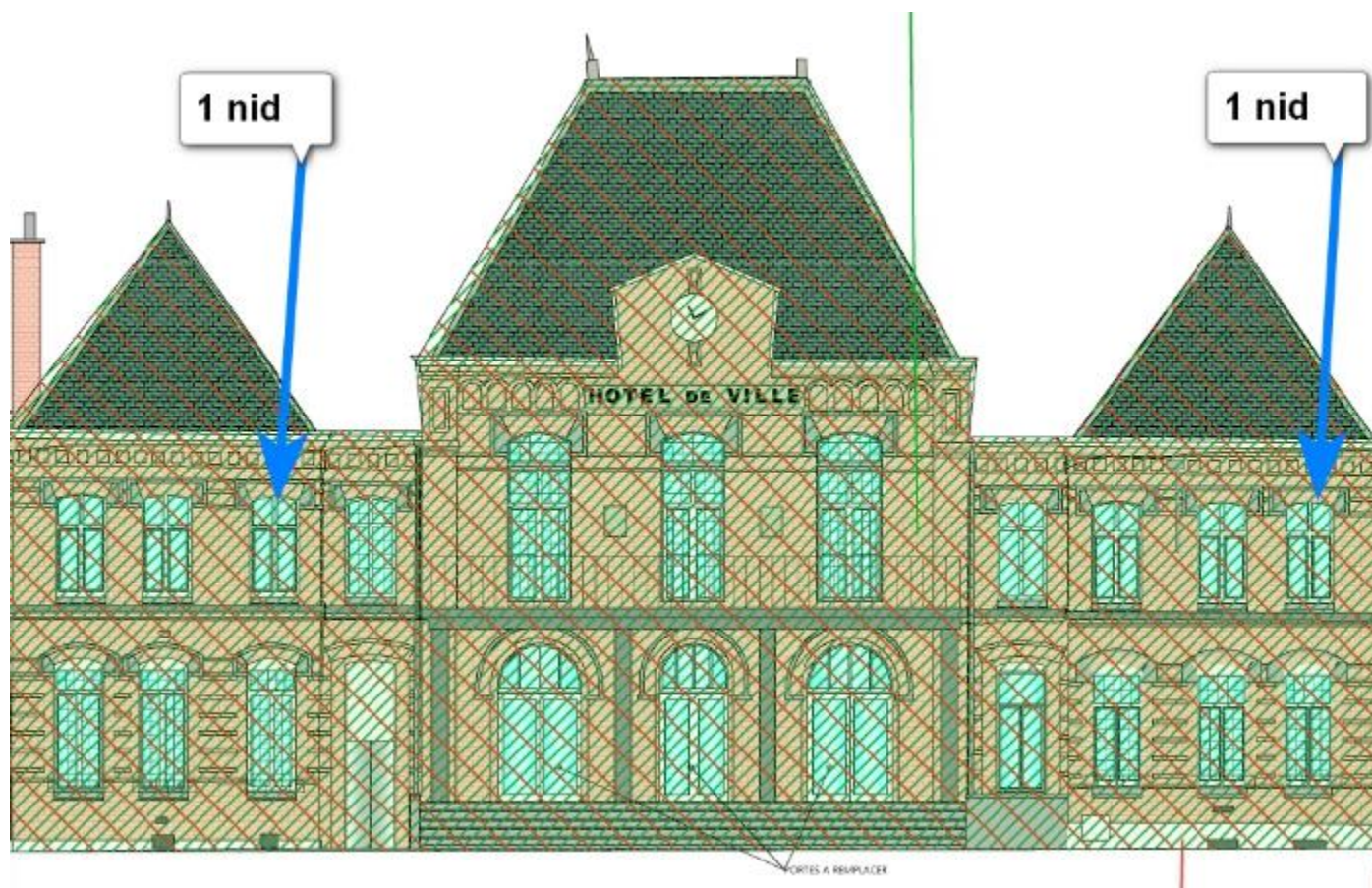


La phase 2 des travaux proposée par le cabinet d'architecte tient compte de la phénologie de l'hirondelle de fenêtre notamment en ce qui concerne le ravalement de façade de l'aile gauche (Coté Est) qui sera réalisé sur l'hiver 2024/2025 en dehors de la présence des oiseaux.



Ainsi pour la saison de reproduction 2024, les 4 nids présents sur cette partie sont conservés. Ce qui permettra de positionner **8 nids artificiels ou supports à construction** soit un ratio de compensation x2, à l'emplacement précis des nids naturels qui auront été détruits lors des travaux l'hiver, avant le retour des oiseaux en avril 2025

La phase 3 des travaux sur le ravalement de la partie centrale de l'hôtel de ville qui sera bâchée de février à juin 2025 concerne 2 nids qui seront compensés par **4 dispositifs (nid artificiel ou support)**, depuis la phase 1 du printemps 2024.



Comme précisé en phase 1 : La proposition consiste à positionner **4 nids ou supports** sur l'aile droite (Côté Ouest) de la partie centrale en compensation avant mars 2024 (voir schéma ci-dessous, les ronds verts matérialisent les nids existants qui ne seront pas touchés par les travaux)

Types de nids envisagés :

Sur recommandation de la LPO Nord, il est envisagé d'installer des nids artificiels individuels afin de pouvoir les installer dans l'encadrement des fenêtres

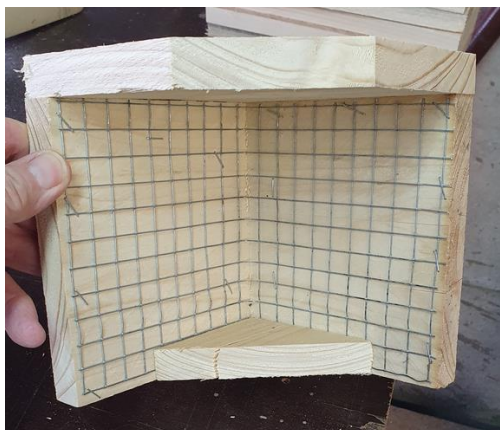
Pour les angles de fenêtre (majorité des nids)

- Nichoir d'angle artificiel (1 nid ouverture droite ou gauche selon l'emplacement) ou support d'angle en bois avec crépi intérieur élaboré par LPO Nord qui permet de protéger la fenêtre en fonction des contraintes d'installation (certaines fenêtres sont courbes)



ou





Support à construction LPO pour angle de Fenêtre

Pour le pignon Ouest de la mairie

Le pignon qui possède déjà 4 nids et des traces de nids sous le rebord de toit, est favorable à l'installation de **3 nids doubles soit 6 nids ou supports complémentaires** pour offrir d'avantage de possibilité pour la colonie sur le bâtiment de la mairie compte tenu. de la dimension du bâtiment de près de 100 mètres.



- Nids artificiels double classique ou nid didactique (1 nid artificiel et support crépi), en alternance



Nid double artificiel en béton bois



nid didactique avec support à construction

- Avec un dispositif anti-fientes sous chaque nid double au niveau des pignons



ou



Au total pour les 6 nids affectés par les travaux des 8 présents sur la façade de la mairie de Quiévrechain, ce sont 18 dispositifs (nids artificiels ou supports à construction) qui sont prévus de mettre en place en compensation soit un ratio global de 3.

Eléments de contexte

A noter que la présence à moins de 200 mètres de la mairie de la rivière : L'Aunelle sur la ligne de frontière avec la Belgique permet aux oiseaux de trouver de la boue à proximité.

La recommandation de bac à boue n'est donc pas nécessaire



7 – Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires et de l'évolution de la colonie d'Hirondelles de fenêtre

Le suivi sera réalisé par la LPO Nord en accord avec la mairie de Quiévrechain sur la période des travaux à compter de mars 2024 et **sur 5 ans soit jusque l'été 2028** :

1 - Un passage en mars 2024 avant le retour des hirondelles.

La LPO Nord assurera un suivi de la mise en place des mesures compensatoires durant la période des travaux avec un passage en mars 2024 pour contrôler et déterminer la bonne mise en place des nids artificiels et/ou supports à construction pour les hirondelles de fenêtre en fonction des emplacements initiaux des nids naturels et du planning des travaux de réhabilitation.

2 – Un suivi en période de reproduction des hirondelles entre les mois de juin et juillet.

Un suivi de la population d'hirondelle sur la période 2024 à 2028 par un passage annuel au cœur de la période de reproduction est programmé dans le cadre de l'accompagnement.

Lors du suivi estival un dénombrement sera effectué à l'échelle communal afin d'estimer la population d'Hirondelle de fenêtre et l'éventuelle dispersion de la colonie.

Une attention particulière sera portée sur le taux d'occupation des nids naturels présents sur la mairie durant la phase des travaux sur le reste du bâtiment en 2024 et 2025, afin de mesurer le taux d'occupation des nids, le nombre de couple reproducteurs et le succès de reproduction (nombre de nichées et d'oiseaux juvéniles).

L'occupation des nids naturels et artificiels sera contrôlée par la même occasion ainsi que l'éventuel construction de nouveau nids sur la façade

L'idée étant de mesurer l'évolution de la population de la colonie par un dénombrement en fin d'été des hirondelles de fenêtre afin de suivre sa dynamique dans le temps.

Figure 1 : Calendrier d'activité pour les hirondelles



Source Cahier technique Hirondelles et Martinet LPO Île-de-France

3 - Un partage du retour d'expérience et transmission des données

La LPO Nord assurera la rédaction d'un rapport final en 2026 de ce suivi qui sera adressé à la DREAL, à la DDTM et au CSRPN (Conseil Régional du Patrimoine Naturel des Hauts de France) en vue de partager le retour d'expérience sur les mesures compensatoires mises en place sur la mairie de Quiévrechain.

Les données annuelles durant les 3 ans de suivi sur la reproduction : nombre de nid occupé , effectif de la colonie seront saisies par la LPO Nord sur la base de donnée Faune France qui alimente le SINP (Système d'information de l'inventaire du Patrimoine Naturel) des Hauts de France



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Mairie de Quiévrechain
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N°1 Rue place Roger Salengro
Commune QUIEVRECHAIN
Code postal 59920
Nature des activités : Projet de réhabilitation de l'Hôtel de ville, comprenant un ravalement d'une partie de la façade (aile gauche et partie centrale) et le désamiantage du toit de la partie centrale.
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Row 1: B1 Hirondelles de fenêtres (Delichon urbicum) - Présence de 6 nids sur la façade qui va être réhabilitée (partie centrale et aile gauche).

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
List of reasons with checkboxes: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Le projet porte sur la réhabilitation de l'Hôtel de ville de Quiévrechain, intégrant un ravalement d'une partie de la façade du bâtiment et le désamiantage de la toiture de la partie centrale du bâtiment
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Les travaux de désamiantage de la partie centrale du bâtiment feront l'objet d'un bâchage qui va obstruer l'accès à 2 nids présents

Altération Préciser : Les travaux de ravalement de façade de l'aile gauche interviendront en dehors de la période de reproduction des oiseaux à compter d'octobre 2024 jusque février 2025

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : Mr Damien VILLOTTA Responsable de projets LPO Nord , ornithologue et naturaliste.....

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Avril à juin 2024 pour le désamiantage puis à compter du 15 septembre 2024 pour les travaux de ravalement de façade.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France
Départements : Nord (59).....
Cantons : QUIEVRECHAIN.....
Communes : QUIEVRECHAIN.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'ensemble du bâtiment de la Mairie et les dépendances communales à proximité hébergent au total 23 nids. Le phasage des travaux va permettre de préserver 21 nids naturels sur 2024, seulement 2 nids seront obstrués par un bâchage en 2024 sur la partie centrale et le phasage des travaux de ravalement sur l'aile gauche nécessitant la destruction de 4 nids sera réalisé en dehors de la période de reproduction. Les 4 nids seront remplacés par des nids artificiels et des supports à construction disposés aux mêmes emplacements avant la saison de reproduction 2025.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport de suivi des opérations de mise en place des mesures compensatoires (nichoirs, support) et du respect du phasage des travaux par rapport à la phénologie de l'Hirondelle de fenêtre assuré par la Ligue de Protection des Oiseaux du Nord et suivi de la reproduction et de l'évolution de la colonie sur 3 ans (jusque 2026).....

* cocher les cases correspondantes



